

HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
17 RUE ROUGET DE LISLE  
39039 LONS-LE-SAUNIER  
Cedex  
Tél. 03 84 87 33 00  
contact@jura.fr

**Monsieur Richard VIGNON**  
**Préfet du Jura**  
8 Rue de la Préfecture  
39800 LONS LE SAUNIER

Lons le Saunier, le **07 JUIL. 2020**

**Direction Générale  
des Services**

**Pôle d'Appui aux Territoires**

Service Agriculture Eau et Milieux  
Naturels  
Mission Rivières et Espaces Naturels

**Célia BOISSON**

Tél. : 03 84 87 35 71  
Mail : celia.boisson@jura.fr

Objet : Gestion concertée des espaces agricoles et naturels de Chaudes au Loup (Rainans)

Monsieur le Préfet,

Le courrier, ci-joint, de Jura Nature Environnement appelait l'attention tant des services de l'Etat que des collectivités sur l'incident survenu courant avril sur la commune de Rainans au lieu-dit « Chaudes au Loup ».

Un site, labellisé Espace Naturel Sensible par le Département du Jura lors du conseil départemental du 21 décembre 2017, se situe à proximité immédiate du lieu de l'incident et se trouve par conséquent impacté par cette destruction volontaire d'un réseau de haies et bosquets.

Par ailleurs, de par son statut, une haie est protégée et son arrachage est soumis à autorisation. Les services de l'État auraient donc dû être consultés au préalable.

De plus, Monsieur Franck DAVID, alors maire de la commune et vice président en charge de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département, s'est vu dans l'obligation de solliciter l'intervention de la gendarmerie pour faire éteindre un feu, allumé suite à l'arrachage de la haie.

Au vu de ces éléments, je vous sollicite, Monsieur le Préfet, afin que toute la pédagogie dissuasive nécessaire soit faite auprès de l'exploitant par l'Office Français de la Biodiversité, afin que ce genre d'incident ne se reproduise pas.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

*Bien à Vous,*

  
Le Président du Conseil départemental

**Clément PERNOT**

Copies à :

- l'association Jura Nature Environnement ;
- Monsieur F. David, vice-président du Conseil départemental